COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, et le jeudi 18 septembre,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 septembre 2014, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre FORTE, Maire de la commune.

Présents :	J.Caiato, N.Casalis, V.Crochet, I.Ducloz, J.P. Dupuy, P.Forte, D.Giraud, N.Jourdan, C.Perroux, J.L. Randon, R.Reynaud, J.Raoul, F.Zaninotto
Représentés :	M.Augoyat pouvoir à V.Crochet K.Benski pouvoir à N.Casalis C.Drevet à P.Forte J.Marron à F.Zaninotto
Absents :	M.Azy, H.Novelli
Secrétaire de séance :	R.Reynaud

Ouverture de la séance : 20h05

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2014 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité en tenant compte des modifications apportées et consignées dans le procès-verbal du 18 septembre.

AFFAIRES SCOLAIRES

2014-09-70 – Tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 19 septembre 2014

Vu le Code de l'éducation et, notamment, ses articles R531-52 et R531-53,
Vu les articles L2121-29 et L2121-30 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur l'adjoint chargé de l'enfance et de la jeunesse expose que, pour l'année scolaire 2014/2015, 224 enfants sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires. Suite à la modification du rythme scolaire pour l'école maternelle, il est créé une tranche payante de 15h45 à 16h30 pour les enfants de l'école élémentaire.

La garderie du soir de 15h45 à 18h30 avec quatre tranches :

- de 15h45 à 16h30
- de 15h45 à 17h
- de 17h à 18h
- de 18h à 18h30

Pour les enfants de l'école maternelle, la garderie de 16h30 à 17h est gratuite.
Pour les enfants de l'école élémentaire la garderie de 15h45 à 16h30 est payante.

Toute période commencée, selon le créneau horaire dans lequel on se trouve, est due.

QF	Participation mairie	**Garderie et accompagnement scolaire**						
		MATIN		MIDI		SOIR		
		7h30 à 8h20	**8h à 8h20**	**11h30 à 12h15**	**15h45 à 16h30**	**15h45 à 17h**	**17h à 18h**	**18h à 18h30**
0 à 700	80%	0,40 €	0,20 €	0,40 €	0,25 €	0,50 €	0,40 €	0,30 €
701 à 1100	40%	1,20 €	0,60 €	1,20 €	0,75 €	1,50 €	1,20 €	0,90 €
1101 à 1500	20%	1,60 €	0,80 €	1,60 €	1 €	2,00 €	1,60 €	1,20 €
plus de 1500	10%	1,80 €	0,90 €	1,80 €	1,15 €	2,25 €	1,80 €	1,35 €

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **approuve** les tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 19 septembre 2014.

2014-09-71 – Tarifs des activités éducatives pour l'école maternelle à compter du 19 septembre 2014

Suite à l'avis favorable de l'inspectrice d'académie du 19 juin 2014 de demande d'expérimentation relative à l'organisation des rythmes scolaires, modifiant les horaires des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) au mardi de 13h30 à 16h30.

Il convient donc d'appliquer une nouvelle tarification au quotient familial comme suit, pour un après-midi de trois heures au lieu de quatre séances précédentes de quarante-cinq minutes :

Quotient familial	Tarif
0 à 700	0,40 €
701 à 1100	1,20 €
1101 à 1500	2,40 €
Plus de 1500	3,60 €

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **approuve** les tarifs des activités éducatives pour l'école maternelle à compter du 19 septembre 2014.

INFORMATION

Fin de la séance : 20h45

Fait à Lumbin le 22 septembre 2014

Le Maire,
Pierre FORTE